

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 2 février 2015** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

**2015-02-021**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Sénécal  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du 19 janvier 2015.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
  - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 décembre 2014.
6. **ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION**
  - 6.1 Assemblée publique de consultation sur le projet de résolution numéro 2015-01-011 relatif à la demande numéro 2014-050 (PPCMOI) concernant la construction d'un ensemble immobilier d'habitations en structure contiguë – Rue Fournelle - Zone H-708.
7. **RÈGLEMENTS**
  - 7.1 Avis de motion 2015-01 – Règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie pour l'année 2015.
  - 7.2 Avis de motion 2015-02 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 282 100 \$.
  - 7.3 Avis de motion 2015-03 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 483 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Industrielle et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.
  - 7.4 Avis de motion 2015-04 – Règlement décrétant une dépense de 1 050 000 \$ et un emprunt de 650 000 \$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Conrad-Pelletier, Debussy et Henri-Dunant ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

- 7.5 Avis de motion 2015-05 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 692 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels concernant la mise à jour des plans d'infrastructures – réseau routier et la réfection de la toiture de l'usine de filtration, à l'exécution de travaux selon le plan d'action agrile du frêne et le plan d'action de recherche des raccords inversés ainsi que pour le paiement des coûts liés à l'embauche temporaire d'un technicien en architecture et à la levée de la servitude de non-accès – Symbiocité La Prairie.
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1250-25 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin:
- de modifier la terminologie;
  - de modifier les normes d'implantation relatives aux conteneurs à matières résiduelles;
  - de modifier les dispositions générales applicables au stationnement hors rue pour un usage Habitation H-2 (bifamiliale et trifamiliale);
  - de modifier le tableau des dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées;
  - de modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'une zone tampon pour les usages résidentiels, commerciaux, communautaires et d'utilités publiques;
  - de modifier les dispositions particulières relatives à l'architecture des garages isolés et aux abris d'auto applicables aux usages résidentiels en milieu agricole;
  - de modifier les dispositions relatives aux aménagements paysagers aux zones P-319, H-320, H-321, H-322, H-323, H-324, H-325, H-326, H-327, P-328, H-329 et C-330;
  - de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les zones P-319, P-319-1, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-322-1, H-323, H-324, H-325, H-326, H-326-1, H-327, P-328, H-329 et C-330;
  - d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone H-324;
  - d'ajouter des dispositions particulières applicables aux zones H-321, H-321-1, H-322-1 et H-325;
  - de modifier les dispositions particulières relatives aux usages dérogatoires protégés par droits acquis dans le cas d'une reconstruction;
  - d'agrandir la zone N-307 à même les zones H-306 et H-308;
  - d'agrandir la zone N-315 à même la zone P-452;
  - d'agrandir la zone N-316 à même la zone H-306;
  - d'agrandir la zone N-317 à même les zones P-319 et H-322;
  - d'agrandir la zone N-318 à même la zone H-327;

- de créer la zone P-319-1 à même la zone P-319 en y édictant les usages et normes;
- de créer la zone H-322-1 à même la zone H-322 en y édictant les usages et normes;
- de créer la zone H-326-1 à même la zone H-320 en y édictant les usages et normes;
- de modifier les dispositions particulières relatives aux usages dérogatoires protégés par droits acquis dans le cas d'une reconstruction;
- de modifier les grilles des usages et normes des zones H-018, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-323, H-324, H-325, H-326, H-327, C-302, I-501 et I-502.

## **8. RÉSOLUTIONS**

- 8.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme.
- 8.2 Adoption du second projet de résolution relatif à la demande numéro 2014-050 (PPCMOI) concernant la construction d'un ensemble immobilier d'habitations en structure contiguë – Rue Fournelle - Zone H-708.
- 8.3 Appui à la Régie intermunicipale de police Roussillon – Demande à la Régie des rentes du Québec d'accepter les modifications de certaines méthodologies proposées dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.
- 8.4 Nomination du maire suppléant.
- 8.5 Embauche d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 8.6 Approbation du règlement numéro 2014-01 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie décrétant la réalisation d'un projet d'implantation d'une usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 22 500 000 \$.
- 8.7 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-091 concernant une construction accessoire, assujettie au secteur PIIA « Industriel » - 1250, rue Industrielle (Techno Citer-Net inc.) (zone I-504).
- 8.8 Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-093 concernant la construction d'un ensemble résidentiel comprenant 214 logements sur l'avenue de la Belle-Dame, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la nature » (zone H-324).
- 8.9 Célébration - Mariage civil et union civile.
- 8.10 Autorisation de signature – Entente de règlement à l'amiable entre la Ville de La Prairie, Valgeau inc. et Enviroservices inc.

## **9. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**

- 9.1 Aide financière au Club de natation Samak.

## **10. VARIA**

11. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

**2015-02-022**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 19 janvier 2015 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2015-02-023**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 30 janvier 2015 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 928,66 \$ pour les activités financières de 2014, de 919 900,54 \$ pour les activités financières de 2015, de 101 797,09 \$ pour les activités d'investissement de 2014, de 39 926,83 \$ pour les activités d'investissement de 2015 et de 1 084 321,83 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 DÉCEMBRE 2014**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 2015-01-011 RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2014-050 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER D'HABITATIONS EN STRUCTURE CONTIGUË – RUE FOURNELLE - ZONE H-708**

À la demande de Monsieur le Maire, un représentant du Service de l'urbanisme explique les objets du projet de résolution numéro 2015-01-011 relatif à la demande numéro 2014-050 (PPCMOI) concernant la construction d'un ensemble immobilier d'habitations en structure contiguë sur la rue Fournelle ainsi que les conséquences de son adoption.

Le maire invite ensuite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ce projet de résolution.

Aucune question ou commentaire particuliers n'est alors soumis à l'attention des membres du conseil.

Par la suite, la greffière identifie chacune des dispositions du projet qui sont susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION 2015-01**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR L'ANNÉE 2015**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie pour l'année 2015.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**AVIS DE MOTION 2015-02**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 282 100 \$**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 282 100 \$.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2015-03**

##### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 483 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE INDUSTRIELLE ET LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS S'Y RAPPORTANT**

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 483 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Industrielle et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2015-04**

##### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 050 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LES RUES CONRAD-PELLETIER, DEBUSSY ET HENRI-DUNANT AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS S'Y RAPPORTANT**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense de 1 050 000 \$ et un emprunt de 650 000 \$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Conrad-Pelletier, Debussy et Henri-Dunant ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2015-05**

##### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 692 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA MISE À JOUR DES PLANS D'INFRASTRUCTURES – RÉSEAU ROUTIER ET LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION, À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SELON LE PLAN D'ACTION AGRILE DU FRÊNE ET LE PLAN D'ACTION DE RECHERCHE DES RACCORDEMENTS INVERSÉS AINSI QUE POUR LE PAIEMENT DES COÛTS RELIÉS À L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET À LA LEVÉE DE LA SERVITUDE DE NON-ACCÈS – SYMBOCITÉ LA PRAIRIE**

Avis de motion est donné par monsieur Laurent Blais qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 692 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels concernant la mise à jour des plans d'infrastructures – réseau routier et la réfection de la toiture de l'usine de filtration, à l'exécution de travaux selon le plan d'action agrile du frêne et le plan d'action de recherche des raccordements inversés ainsi que pour le paiement des coûts reliés à l'embauche temporaire d'un technicien en architecture et à la levée de la servitude de non-accès – Symbiocité La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **2015-02-024**

##### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-25**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-25**

---

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250  
AFIN:

- de modifier la terminologie;
- de modifier les normes d'implantation relatives aux conteneurs à matières résiduelles;
- de modifier les dispositions générales applicables au stationnement hors rue pour un usage Habitation H-2 (bifamiliale et trifamiliale);
- de modifier le tableau des dimensions des cases de stationnement réservées pour les personnes handicapées;
- de modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'une zone tampon pour les usages résidentiels, commerciaux, communautaires et d'utilités publiques;
- de modifier les dispositions particulières relatives à l'architecture des garages isolés et aux abris d'auto applicables aux usages résidentiels en milieu agricole;
- de modifier les dispositions relatives aux aménagements paysagers aux zones P-319, H-320, H-321, H-322, H-323, H-324, H-325, H-326, H-327, P-328, H-329 et C-330;
- de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les zones P-319, P-319-1, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-322-1, H-323, H-324, H-325, H-326, H-326-1, H-327, P-328, H-329 et C-330;
- d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone H-324;
- d'ajouter des dispositions particulières applicables aux zones H-321, H-321-1, H-322-1 et H-325;
- de modifier les dispositions particulières relatives aux usages dérogatoires protégés par droits acquis dans le cas d'une reconstruction;
- d'agrandir la zone N-307 à même les zones H-306 et H-308;
- d'agrandir la zone N-315 à même la zone P-452;
- d'agrandir la zone N-316 à même la zone H-306;
- d'agrandir la zone N-317 à même les zones P-319 et H-322;
- d'agrandir la zone N-318 à même la zone H-327;
- de créer la zone P-319-1 à même la zone P-319 en y édictant les usages et normes;
- de créer la zone H-322-1 à même la zone H-322 en y édictant les usages et normes;

- de créer la zone H-326-1 à même la zone H-320 en y édictant les usages et normes;
- de modifier les dispositions particulières relatives aux usages dérogatoires protégés par droits acquis dans le cas d'une reconstruction;
- de modifier les grilles des usages et normes des zones H-018, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-323, H-324, H-325, H-326, H-327, C-302, I-501 et I-502.

**DE FIXER** l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 2 mars 2015 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de La Prairie situé au 170, boulevard Taschereau, 4<sup>e</sup> étage.

**ADOPTÉE**

**2015-02-025**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'URBANISME**

**ATTENDU** que suivant la convention collective des employés de bureau, un employé à l'essai au poste d'inspectrice en bâtiment devient permanent après quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

**ATTENDU** que la période d'essai de madame Geneviève Gendron au poste d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme s'est terminée le ou vers le 22 janvier 2015;

**ATTENDU** que la Ville est satisfaite du travail effectué par madame Gendron;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** madame Geneviève Gendron soit reconnue employée permanente au poste d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme, aux conditions de la convention collective des employés de bureau, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

**ADOPTÉE**

**2015-02-026**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2014-050 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER D'HABITATIONS EN STRUCTURE CONTIGUË – RUE FOURNELLE - ZONE H-708**

**ATTENDU** qu'un premier projet de résolution (numéro 2015-01-011) a été adopté par le conseil municipal le 19 janvier 2015 concernant la demande numéro 2014-050 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour préalablement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER,** en vertu du règlement 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande numéro 2014-050 concernant le projet particulier visant à permettre la construction de seize (16) unités d'habitation en structure contiguë, sur les lots 1 917 431 et 1 917 432 du cadastre du Québec, selon les éléments suivants :

- construction de seize (16) unités d'habitation, comprenant deux (2) étages, en structure contiguë, sous forme de projet résidentiel intégré, malgré l'article 112 du règlement de zonage numéro 1250 qui autorise un seul bâtiment principal érigé sur un terrain;
- aménagement sur le terrain de deux (2) aires de stationnement comprenant un total de trente-deux (32) cases de stationnement ayant chacune des allées de circulation de 6,0 mètres de largeur au lieu de 6,5 mètres prévus à l'article 334 du même règlement;

le tout, tel que montré aux documents suivants :

- plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 15 janvier 2015;
- plans des élévations, préparés par Groupe PDA, Architecture, feuillets 3 à 13, datés du 5 novembre 2014;
- plan des aménagements extérieurs, préparé par Groupe PDA, Architecture, daté du 8 janvier 2015;
- plan des niveaux du terrain, préparé par Anick Saint-Laurent du Groupe PDA, Architecture, daté de décembre 2014;
- planche des échantillons préparée par Groupe PDA, Architecture, datée du 31 octobre 2014;

et ce, aux conditions suivantes :

- l'immeuble existant, situé au 1221, route Marie-Victorin devra être démolit;
- le plan de coupe de terrain devra faire l'objet d'une approbation par le Service de l'urbanisme avant le début des travaux;
- un plan de drainage de l'aire de stationnement devra faire l'objet d'une approbation par le Service du génie avant le début des travaux;
- le boisé naturel existant, situé à l'extrémité ouest du terrain, de même que les haies existantes délimitant le terrain devront être conservés et bonifiés au besoin le long des limites de terrain, de façon à créer un écran opaque;
- les arbres existants à conserver sur le terrain devront être protégés à l'aide d'une clôture temporaire durant toute la période des travaux de construction;
- aucune construction accessoire (garage isolé, abri d'auto permanent, remise, serre domestique, pergola, pavillon ou gazebo, piscine, spa, sauna fermé isolé, véranda) ne sera autorisée pour l'ensemble du projet;
- aucun entreposage et stationnement extérieur de matériel de récréation (motoneige, remorque, roulotte, etc.) ne sera autorisé;
- afin de délimiter le terrain (extérieur), seule une clôture en mailles de chaîne noire, d'une hauteur de 1,5 mètre sera autorisée;
- aucune clôture ne devra être implantée à l'intérieur du projet, notamment le long des limites latérales et arrière des cours privatives de chaque unité d'habitation.

**ADOPTÉE**

2015-02-027

**APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON – DEMANDE À LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC D'ACCEPTER LES MODIFICATIONS DE CERTAINES MÉTHODOLOGIES PROPOSÉES DANS L'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2013**

**ATTENDU** la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

**ATTENDU** la résolution numéro 15-01E-06 du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon (RIPR), adoptée le 14 janvier 2015, demandant à la Régie des rentes du Québec (RRQ) de modifier certaines méthodologies proposées dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 du régime de retraite des employés de la RIPR;

**ATTENDU** que la RIPR demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire des représentations en ce sens auprès de la RRQ;

**ATTENDU** que la RIPR sollicite l'appui des municipalités membres de la Régie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**QUE** le conseil appuie la RIPR dans sa demande auprès de la RRQ afin de modifier certaines méthodologies proposées dans son évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 et sollicite l'intervention de l'UMQ et de la FQM dans ce dossier.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec, monsieur François Blais, au député de La Prairie, monsieur Richard Merlini ainsi qu'au député de Sanguinet, monsieur Alain Therrien.

**ADOPTÉE**

2015-02-028

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller suivant pour agir à titre de maire suppléant pour la période ci-après mentionnée:

Conseiller	Période
Pierre Vocino	22 février 2015 au 13 juin 2015

**D'AUTORISER** le remboursement des frais et dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

En l'absence du maire, le maire suppléant agira, entre autres, comme représentant de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

**ADOPTÉE**

2015-02-029

**EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Carl Lemay au poste de chef aux opérations à temps plein, pour une période temporaire de six mois, au Service de sécurité incendie, aux conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur du Service de sécurité incendie
Date d'entrée en fonction	16 mars 2015
Conditions de travail	Selon l'accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2015-02-030

**APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-01 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE DÉCRÉTANT LA RÉALISATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE BIOMÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES AU SITE DE LA STATION D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT DE 22 500 000 \$**

**ATTENDU** que la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de Laprairie a, le 8 janvier 2015, adopté un règlement décrétant la réalisation d'un projet d'implantation d'une usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 22 500 000 \$ sur une période de dix (10) ans à cette fin;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le règlement numéro 2014-01 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, décrétant la réalisation d'un projet d'implantation d'une usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 22 500 000 \$ à cette fin.

**QUE** la présente résolution soit transmise aux villes membres ainsi qu'à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2015-02-031

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-091 CONCERNANT UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « INDUSTRIEL » - 1250, RUE INDUSTRIELLE (TECHNO CITER-NET INC.) (ZONE I-504)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-01 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-091 concernant une construction accessoire pour la place d'affaires située au 1250, rue Industrielle (Techno Citer-Net inc.).

**ADOPTÉE**

2015-02-032

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-093 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE RÉSIDENTIEL COMPRENANT 214 LOGEMENTS SUR L'AVENUE DE LA BELLE-DAME, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « DOMAINE DE LA NATURE » (ZONE H-324)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2015-03 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-093 concernant la construction d'un ensemble résidentiel comprenant 214 logements sur l'avenue de la Belle-Dame, dans le Domaine de la Nature, aux conditions stipulées dans la recommandation

**ADOPTÉE**

2015-02-033

**CÉLÉBRATION – MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE**

**ATTENDU** que depuis la sanction du projet de loi 84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, le 25 juin 2002, les maires, les membres des conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux qui le souhaitent peuvent être désignés célébrants compétents pour procéder à des mariages ou des unions civiles;

**ATTENDU** que la conseillère Suzanne Perron désire se prévaloir de cette disposition afin de célébrer des mariages civils et unions civiles au Complexe Saint-Laurent ainsi qu'ailleurs sur le territoire de la Ville;

**ATTENDU** qu'elle a reçu toutes les autorisations nécessaires par le ministère de la Justice pour ce faire;

**ATTENDU** que le ministère de la Justice a établi le tarif des frais judiciaires, lesquels doivent être perçus par le célébrant, pour un mariage civil ou une union civile à l'extérieur de l'hôtel de Ville;

**ATTENDU** que les coûts de location de salle du Complexe Saint-Laurent, n'étant pas inclus dans ce tarif, sont spécifiés au règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie, lequel règlement est adopté annuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de la conseillère Suzanne Perron afin de lui permettre de célébrer des mariages civils et unions civiles au Complexe Saint-Laurent et ailleurs sur le territoire de la Ville et ce, selon le tarif établi par le ministère de la Justice plus les coûts de location de salle, si applicables.

**ADOPTÉE**

**2015-02-034**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE, VALGEAU INC. ET ENVIROSERVICES INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Sénécal  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement à l'amiable, officialisant le règlement au sujet du bris d'un jeu d'eau au parc de la Place-de-la-Famille, entre la Ville de La Prairie, Valgeau inc. et Enviroservices inc

**ADOPTÉE**

**2015-02-035**

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION SAMAK**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 2 000 \$ au Club de natation Samak pour la retenue d'heures d'utilisation de la piscine au Collège Jean de la Mennais durant l'année 2015.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2015-02-036

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 13

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

M. DONAT SERRES, maire

---

Me DANIELLE SIMARD, greffière

**Ce 2 février 2015**

**Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2015.**

**Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.**

---

**Nathalie Guérin, trésorière**